

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 29 mars 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 15 mars 2000 portant institution d'une régie d'avances de l'administration centrale du ministère de la défense auprès de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale à Caen (Calvados).

Du 15 février 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 15 mars 2000 portant institution d'une régie d'avances de l'administration centrale du ministère de la défense auprès de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale à Caen (Calvados).

Du 15 février 2010

NOR D E F F 1 0 0 4 5 1 9 A

Texte abrogé :

Arrêté du 15 mars 2000 (BOC/PA, p. 1997), modifié.

Référence de publication : JO n° 46 du 24 février 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 12/2010.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 15 février 2010, l'arrêté du 15 mars 2000 portant institution d'une régie d'avances de l'administration centrale du ministère de la défense auprès de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale à Caen (Calvados) est abrogé.